

NOTE TRANSVERSALE

# LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LES CAMPS DE RÉFUGIÉ-E-S : ÉTUDES DE CAS EN EUROPE



**Observatoire des Camps de Réfugié-e-s**  
**Pôle Étude et Recensement des camps**  
Zone Europe

FERNIER Louis  
Septembre 2021

 **-CR**  
**L'OBSERVATOIRE**  
des camps de réfugiés

PHOTO ©: LOUIS FERNIER

# NOTE TRANSVERSALE

INTRODUCTION  
ET MISE EN CONTEXTE

---

I/LES DIFFÉRENTS "IMPACTS  
ENVIRONNEMENTAUX" DES  
CAMPS DE RÉFUGIÉ-E-S

II/COMMENT GÉRER CES  
IMPACTS

III/PROPOSITION DE GRILLE  
DE LECTURE

IV/ÉTUDES DE CAS : LES  
CAMPS ÉTUDIÉS PAR L'O-CR  
EN 2019-2020

---

CONCLUSION

SOURCES ET RÉFÉRENCES



# INTRODUCTION

## Les liens entre migrations et environnements

**84% des activités humaines mondiales** (transports, industries, agricultures, bâtiments, consommation) **sont permises par des énergies fossiles** (pétrole, charbon, gaz)[1]. Émettant ainsi d'importantes quantités de gaz à effet de serre (GES), nos activités accélèrent des changements climatiques, et engendrent trois types d'impacts susceptibles de modifier durablement nos comportements[2]. Il s'agit d'abord d'événements soudains et brutaux, comme l'intensification des catastrophes naturelles (cyclones, séismes, crues exceptionnelles, etc.) ; mais aussi de modifications lentes et progressives, à savoir la montée des eaux (fonte des calottes glaciaires et des glaciers, expansion thermique de l'eau) et la baisse des ressources en eau potable (tarissement des sources et contamination par l'eau de mer)[3]. Multiformes et multi-temporelles, ces conséquences peuvent parfois entraîner des déplacements de populations.

En 1985, **Essam El-Hinnawi**[4] était le premier à qualifier de « **réfugiées écologiques** » **les personnes obligées de quitter leur lieu de vie** temporairement ou de façon définitive en raison d'une **rupture environnementale profonde** (d'origine naturelle ou humaine) **qui bouleverse leur existence et/ou sérieusement affecte leurs conditions de vie**[5]. Cependant, le droit international ne considère pas les dégradations de l'environnement ni le changement climatique comme des formes de persécution[6] et le statut de « réfugié-e climatique » ou de « migrant-e environnemental-e » **n'est pas reconnu par les instances internationales**[7].

La migration peut être présentée comme une « stratégie de survie »[8] face à de multiples facteurs (guerres, crises sociales, économiques, politiques...). Parmi eux, la notion « d'environnement » se banalise à l'échelle internationale depuis les années 90[9] ; à Rio en 1992, l'ONU reconnaissait déjà l'importance de prendre en compte ces enjeux à un niveau global [10].

En 1996, un colloque avait alors été impulsé à la suite de la reconnaissance du besoin de préciser **les liens entre environnement et migrations**[11]. On y avait étudié non seulement **les migrations engendrées par les dégradations de l'environnement, mais aussi les dégradations induites par les déplacements de populations**. À l'époque, on soulignait bien le fait qu'il n'est pas approprié de déterminer une migration en fonction d'un facteur unique. On relevait que les migrations affectent l'environnement selon diverses variables (ampleur de la migration, vitesse, conditions d'accueil à l'arrivée...), et que dans le cas où la population hôte serait déjà en difficultés, la migration ne serait pas vue comme quelque chose de positif mais comme un élément néfaste.

Au XXI<sup>ème</sup> siècle, on constate que **les déplacements forcés pour cause de conflits** – et potentiellement de catastrophes environnementales – **risquent d'augmenter** dans les prochaines années et décennies [12]. En parallèle, on constate que la durée moyenne de déplacement n'a cessé de s'allonger avec le temps,

et que les populations déplacées peuvent être encampées en ville (espaces « informels », bidonvilles) ou dans des espaces ruraux (camps généralement « officiels »)[13]. Dans des situations de déplacements massifs, les impacts socio-économiques et macro-économiques sur les sociétés d'accueil sont donc potentiellement importants ; **il est ainsi primordial de considérer les besoins des personnes déplacées et des sociétés d'accueil sur le long terme**[14]. Les enjeux « environnementaux » sont finalement comparables à un « effet papillon » transversal aux questions sociales, économiques et démographiques d'une zone donnée[15]. La thématique de l'adaptation est donc à placer au centre de ces enjeux [16]. En effet, si elle concerne notamment les régions de départ, elle est aussi – et surtout – **à analyser dans les régions de transit et d'arrivée** : dans des endroits déjà pauvres, les ressources (eau, emploi, logement...) sont soumises à **une pression supplémentaire, ce qui peut avoir des conséquences sur l'environnement**. Si l'environnement est disqualifié et que les conditions d'accueil sont détériorées, les personnes migrantes peuvent ne jamais se sentir réellement accueillies – et être rejetées par la population locale[17].

En cela, les camps de personnes migrantes seraient à considérer sous ce regard. En 1994-95, dans les camps de Dadaab au Kenya, le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR)[18] créait une **entité « environnement » et des études sur l'impact des réfugié-e-s sur l'environnement étaient menées**[19]. Si on comprend rapidement que le site de l'emplacement du camp doit être bien aménagé pour le bien-être des personnes et de leur milieu de vie, les actions en ce sens relèvent encore du volontarisme de l'agence onusienne, ainsi que de l'image qu'elle souhaite se donner [20]. On se concentre alors plus sur **la réparation** (en cherchant à **"réhabiliter" des espaces dégradés**)

que sur **la prévention** des transformations environnementales des camps [21].

## La prise en compte de la dimension "environnementale" des camps de réfugié-e-s

On observe ainsi un cercle vicieux : dans certains cas, l'environnement est un facteur influençant la prise de décision de migrer ; dans d'autres, c'est la migration qui a des impacts sur l'environnement. La personne déplacée pour raison « environnementale » peut donc **aussi être la cause de dégradations de l'environnement rejoint**. Toutefois, ces transformations doivent être relativisées et resituées dans leur contexte [22], **car accuser les personnes déplacées de « dégrader » l'environnement » pourrait masquer les échecs des politiques et des humanitaires**[23].

Cette façon de penser tendrait à considérer le camp comme le « coupable » de potentielles dégradations, alors qu'il est habité par des personnes avant tout victimes de la situation. Ce paradoxe est à noter impérativement, car considérer des personnes « **coupables** » alors qu'elles sont en réalité « **victimes** » entraîne des mécanismes **de discrimination**[24]. En se justifiant par des "dégradations environnementales"[25], les États auraient un moyen de légitimer leur opposition à l'accueil de personnes migrantes.

Dans les camps, la prise en compte des enjeux environnementaux permet de mieux cerner les transformations physiques, économiques et sociales[26] ; et de comprendre les besoins des populations hôtes et encampées[27]. On adopte ainsi une démarche tournée vers des solutions plus durables, qui permettent d'améliorer la résilience de ces populations.

En effet, prendre soin du cadre de vie des personnes réfugiées présenterait des avantages à différents niveaux. Selon les chercheurs Hansch et Jacobsen, cela permettrait de[28] :

- **Renforcer la protection des populations vulnérables** : par exemple, si les femmes et jeunes filles n'ont plus à parcourir de longues distances pour aller collecter du bois de chauffe, elles sont moins exposées aux risques de viols. Au-delà de ces risques, les conflits avec la population locale qui accuse les réfugiés de dégrader leur environnement seraient apaisés.
- **Proposer de la nourriture de source locale et de meilleure qualité** - voire cultivée au sein même du camp - pour augmenter la résilience des personnes réfugiées.
- **Favoriser la santé par le biais de deux facteurs principaux** : la qualité de l'air et la qualité de l'eau. Dans de nombreux camps, on relève qu'introduire du chlore dans l'eau a permis de réduire la mortalité de manière plus efficace et efficiente qu'une autre intervention.

En 2001, le HCR reconnaissait d'ailleurs trois phases importantes dans l'assistance aux réfugiés [29] :

- **« L'urgence »** - à cette étape, les modifications sont souvent inévitables (construction de routes, ponts, énergies fossiles utilisées...) : intégrer la protection de l'environnement est certes difficile, mais aurait des conséquences très positives pour le futur du camp. L'installation de celui-ci devrait donc se faire le plus loin possible des zones écologiquement vulnérables ;
- **La « protection et la surveillance »** - des actions peuvent ici être mises en œuvre, en tenant compte des besoins des populations locales et réfugiés ;
- **Les « solutions durables »** - lorsque la crise est passée, on peut alors se concentrer sur la réhabilitation de l'environnement.

Cependant, la durée de vie des camps ne cesse de s'allonger, et atteindre cette dernière phase prend potentiellement de nombreuses années[30]. En constatant cela, le chercheur Turner explique que **les camps ne font pas partie des solutions "durables"**[31].

À ce stade, il est nécessaire de souligner l'importance de la biodiversité environnante, que l'on peut définir par les "avantages tirés de la nature pour nous fournir en eau, nourriture, matériaux, combustibles, régénération des sols, régulation du climat (...)"[32]. La biodiversité est aussi présentée comme la « condition de viabilité des écosystèmes », qui assurent des services indispensables aux populations[33].

Si ces écosystèmes sont détruits par les programmes humanitaires, les conséquences sont alors subies par toutes les personnes présentes [34]. Les capacités de résilience et d'autonomie sont diminuées pour les personnes réfugiées ; des sentiments d'insécurité peuvent grandir chez la population locale, et **créer des tensions pour le contrôle des ressources**. De plus, **les dommages sur les ressources naturelles accentuent la pression sur les ressources dont l'économie locale peut dépendre**, ce qui peut engendrer à son tour des difficultés économiques et politiques pour accueillir de nouvelles personnes dans la région.

Une crise humanitaire entretient donc beaucoup de liens avec la biodiversité, au niveau des causes comme des conséquences ; le risque est alors de face à une double-crise humaine et environnementale[35].

Finalement, pour que le principe de l'action humanitaire de « ne pas nuire » soit respecté dans l'implantation et la gestion d'un camp, les acteurs de l'aide devraient systématiquement **respecter des procédés écologiques et prendre en compte les enjeux environnementaux**[36].



## I/ LES DIFFÉRENTS IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES CAMPS DE RÉFUGIÉ-E-S

### Les transformations engendrées par les camps sur leur environnement

Les larges mouvements de populations engendrent des modifications environnementales des lieux de passage : déforestation, érosion des sols, contamination et raréfaction des ressources en eau, etc.[37]. La démarche visant à mesurer ces conséquences **s'appelle "l'Environmental Impact Assessment"(E.I.A)** [38]. Dans ce cadre, on peut classer ces impacts en quatre catégories :

**Figure 1 : Tableau récapitulatif des formes d'impacts environnementaux d'un camp de réfugié-e-s [39]**

| Impacts directs sur les écosystèmes                                                                                     | Impacts indirects                                                                                     | Atteintes à la santé des habitants                                                                           | Apparition de conflits                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Forêts, sources d'eau potable, pollution autour du camp, déchets et eaux usées, érosion et perte de fertilité des sols. | Perturbation des marchés locaux et régionaux, montées des prix, perturbation des communautés locales. | Fumées, qualité de l'eau, de l'air, risques de violences physiques et sexuelles pour aller chercher du bois. | Concurrence avec les populations locales dans l'accessibilité des ressources. |

En 1996, les études révélaient que les installations de camps de 50 000 personnes, par exemple, mènent à des cercles de déforestation de 15 KM de diamètre ; on observait de plus des actes de braconnage jusqu'à 100 KM autour de certains camps kenyans[40].

Ici, il est judicieux de préciser que les conséquences sont variables en fonction de la situation du camp ; c'est pourquoi une seconde grille, proposée par Bloesch, présente ci-dessous les facteurs à prendre en compte [41] :

**Figure 2 : Tableau récapitulatif des facteurs potentiellement aggravants de l'impact environnemental d'un camp – selon Bloesch**

| Capacité naturelle d'accueil      | Le camp                          | L'importance de la migration  | La préparation du lieu                                 | L'approche                              |
|-----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Vulnérabilité des écosystèmes     | Gestion                          | Nombre de personnes déplacées | Connaissance de l'environnement                        | Plan global existant                    |
| Présence de ressources naturelles | Taille                           | Durée d'installation du camp  | Préparation et la coordination entre les organisations | Education et sensibilisation aux enjeux |
| Type de climat                    | Topographie                      | Besoins en énergie            |                                                        |                                         |
|                                   | Conditions d'utilisation du lieu |                               |                                                        |                                         |

Si le confinement d'une population dans un endroit précis augmente les pressions sur les ressources et les écosystèmes ; il demeure difficile de différencier les changements environnementaux induits par la présence de réfugié-e-s de ceux conséquents de la présence de certains marchés, comme celui de la fourniture en énergie [42].

Les formes d'énergie utilisées dans un camp peuvent être révélatrices du niveau de conscience des acteurs, et du type de politique menée [43]. Dans la plupart des cas, les acteurs de l'aide ont tendance à gérer la phase d'urgence humanitaire avec une source d'énergie polluante, sale, et potentiellement dangereuse pour la santé (réchauds fonctionnant au fuel par exemple) [44]. Utiliser des énergies « durables » (photovoltaïque, éolien, bois géré de manière raisonnée) nécessite d'anticiper les actions menées et d'avoir une vision globale de l'écologisation des opérations humanitaires.

Au niveau de la consommation énergétique, en 2016, on rapportait que **"90% des personnes déplacées qui se trouvent dans des camps ont un accès minimal à l'éclairage et que 80% d'entre elles ne disposent que du minimum absolu d'énergie nécessaire pour cuisiner"** [45].

**“ 90% des personnes déplacées qui se trouvent dans des camps ont un accès minimal à l'éclairage et que 80% d'entre elles ne disposent que du minimum absolu d'énergie nécessaire pour cuisiner ”**

La consommation d'énergie par personne déplacée reste donc faible, mais l'inefficacité et la qualité des sources utilisées engendrent des émissions supplémentaires de gaz à effet de serre. La déforestation, plus visible, est un autre problème majeur. Si les déplacé-e-s dans un camp ne polluent

pas beaucoup, ils pourraient réduire encore plus leur « empreinte carbone » avec des énergies plus propres et efficaces. Leur santé et l'environnement en seraient préservés [46].

Mais s'approvisionner avec une énergie « propre » nécessite **des investissements et des infrastructures plus élaborées** – donc une vision sur le long terme.

Et si des poêles ou lanternes solaires sont régulièrement distribués, cela se fait souvent sans tenir compte des impacts sur le marché local, et sans explications pour optimiser l'entretien du matériel dans le temps.

Dans un contexte où les situations provisoires tendent à s'installer dans le long terme, on s'enferme parfois dans un système de distribution polluant et souvent très onéreux (comme dans le camp de Zaatar en Jordanie) [47].

De ce point de vue, on pourrait avoir une vision arrêtée sur le fait que la présence de réfugié-e-s va inévitablement entraîner des dégradations de l'environnement. Pour relativiser cela, **il s'agit de comprendre l'environnement dans lequel arrivent les réfugié-e-s et de se concentrer sur les besoins rencontrés.**

En cela, la prise en compte des enjeux environnementaux pourrait rendre les personnes déplacées plus résilientes et autonomes, et développer l'accès énergétique pour le pays d'accueil.

## Ces transformations sont parfois positives

Dans le cadre d'une démarche transversale et collaborative des acteurs de l'aide, il a été montré que la présence de personnes réfugié-e-s peut aussi avoir des effets positifs sur l'environnement [48]. On peut alors se projeter sur le long terme, tout en augmentant les capacités de résilience des populations.

Pour que cela soit possible, on identifie neuf types d'acteurs qui doivent coordonner leurs actions [49] :



**Personnes déplacées ;**



**Communautés locales ;**



**Instituts spécialisés ;**



**Organisations environnementales ;**



**Gouvernements des pays d'origine ;**



**Gouvernement du pays d'accueil ;**



**Agence de donations ;**



**Organismes inter-gouvernementaux ;**



**Organisations non-gouvernementales.**

Un exemple au Burkina Faso illustre ces théories [50] : la sécheresse avait déplacé une partie de la population vers un lieu auparavant moins peuplé, ce qui avait créé une pression supplémentaire sur les ressources naturelles déjà limitées.

Dans ce contexte, deux raisons avaient permis de limiter les effets néfastes : la continuité de pratiques traditionnelles par les personnes déplacées, et les politiques mises en œuvre pour résorber les effets négatifs [51].

Dans d'autres cas d'étude, la présence de camps a pu entraîner la mise en place de programmes de protection de l'environnement (comme de reforestation par exemple), et ainsi sensibiliser les populations locales aux enjeux écologiques [52] (notamment dans les camps de Dadaab au Kenya, en 1995, où des plans de sensibilisation ont été mis en place) [53].

Malheureusement, ces exemples restent rares, et dans la plupart des cas, les études montrent que les personnes réfugié-e-s n'ont pas d'impact positif pour l'environnement dans lequel elles arrivent [54].





## II/ LA GESTION DE CES IMPACTS POSE QUESTION

### Des projets et des mécanismes de gestion existent pour prendre en compte les enjeux environnementaux dans les camps

Selon Etienne Binama, pour réduire les impacts environnementaux des déplacements de populations, **il faut empêcher la formation de grands camps** [55]. En ce sens, prévenir les conflits et ne pas opprimer les populations apparaît donc comme la solution idéale. Ouvrir des « couloirs humanitaires » et laisser circuler les personnes migrantes est une autre piste pour réduire les concentrations de populations dans des zones sensibles. **Et lorsque la « solution » du camp est choisie, les ONG locales devraient être impliquées dans les actions, car elles connaissent souvent bien mieux les facteurs politiques, économiques et culturels du pays que les ONG internationales** [56].

Cependant, le secteur de l'humanitaire n'a pas de réponse globale aux problèmes d'empreinte écologique : l'environnement n'est pas une priorité dans une situation d'urgence [57]. Il paraît ainsi nécessaire de réduire le nombre d'acteurs responsables de la gestion d'un camp, car il serait plus simple de mettre en place des solutions quand une seule organisation organise le lieu [58].

En parallèle, il faudrait **"pouvoir confier un maximum de tâches aux services écosystémiques"** [59]. Pour cela, dès la conception d'un projet d'intervention, les acteurs de l'aide devraient avoir la protection de l'environnement dans leur grille d'objectifs - il serait d'autant plus nécessaire de se rapprocher des associations locales qui cherchent à augmenter les liens entre nature et sociétés humaines. Ensuite, il s'agit d'être exigeant sur ses approvisionnements pendant la période de crise (utilisation de bois certifié, alimentation soutenable et durabilité pour les actions de relance économique mises en place).

Sous ces conditions, on serait en mesure de limiter les impacts sur la biodiversité et son instrumentalisation dans les conflits [60].

Globalement, les participant-e-s au colloque "Environmentally-induced population displacements and Environmental impacts resulting from mass migrations" renaient cinq conditions pour prendre efficacement l'environnement en considération [61] :

**1** Les personnes concernées dans le camp sont sensibilisées, actrices et réellement motivées : plus les personnes déplacées sont en contact avec la population locale, plus la prise en compte de l'environnement est facilitée. Prendre soin de leur environnement peut augmenter leurs ressources personnelles, et des bonnes pratiques en ce sens auraient beaucoup plus d'efficacité que des mesures de taxation ;

**2** L'environnement est pris en compte dès la phase d'urgence dans le cadre de programmes de développement assumés ;

**3** Les acteurs sont coordonnés entre eux : organiser des rencontres entre acteurs de terrain et experts de l'environnement permettrait de mieux comprendre les besoins de chacun pour mettre en place de meilleurs politiques ;

**4** Les gouvernements – et les lois internationales – encouragent à prendre soin de l'environnement.

**5** Un suivi doit être mis en place sur le long terme pour évaluer ces impacts et les risques futurs.

À travers ces conditions, on comprend que la réhabilitation d'un environnement ne sera jamais pertinente sans la prise en considération des attentes de la population locale.

Pour cela, il faudrait d'ailleurs débloquer des sommes d'argent considérables, et travailler avec le secteur privé en sous-traitant certaines questions à des professionnel-le-es [62].

Pour chercher des moyens de mieux collaborer avec le secteur privé, l'initiative « **Solutions Alliance** » a été lancée en 2014, avec l'objectif affiché de **"transformer les défis du déplacement en opportunités de développement"** [63]. Cette plateforme vise à "permettre aux acteurs du développement et de l'humanitaire de travailler ensemble - dans l'intérêt des personnes déplacées et des communautés d'accueil - pour trouver des solutions aux déplacements prolongés et repenser la manière de les considérer. Forum inclusif, l'Alliance pour les solutions rassemble les gouvernements donateurs et hôtes, les agences des Nations unies, les institutions financières multilatérales, les organisations de la société civile, les ONG internationales, le secteur privé et le monde universitaire" [64].

Cette initiative avait vu le jour, alors que de nombreux facteurs s'opposaient à la valorisation de la présence des personnes déplacées [65] :

- Le cadre politique et réglementaire vis-à-vis du droit du travail peut y être opposé ;
- Les marchés économiques des zones d'accueil peuvent être saturés par la présence subite de nombreuses personnes ;
- Les échanges se font souvent dans l'informalité ;
- On manque d'informations et de matériaux pour valoriser précisément leurs apports (...)

Mais cette initiative doit tout de même être saluée, car les entreprises de toutes tailles peuvent s'engager aux côtés des humanitaires

pour créer de l'emploi et de la richesse. Cela leur offre une opportunité d'accès à de nouveaux marchés de travailleur-euse-s et de consommateur-ice-s souvent dans le besoin - un exemple peut être celui de l'entreprise spécialiste de l'hygiène Saraya Co.[66], qui a élargi ses activités de production à l'Ouganda pour se rapprocher des zones touchées par les déplacements de populations.

**Les politiques développées dans ce pays ont d'ailleurs prouvé que les réfugié-e-s peuvent s'intégrer économiquement dans la société,** et rapporter finalement bien plus que les sommes dépensées pour les soutenir : en 2016, « seulement 1% des réfugié-e-s vivant dans les zones rurales ougandaises étaient entièrement dépendants de l'aide humanitaire ». De plus, "une personne réfugié-e sur cinq emploie des personnes qui ne sont pas des membres de sa famille, et 40% des personnes employé-e-s par les réfugié-e-s étaient des Ougandais" [67].

## Des difficultés récurrentes entravent leur mise en place

Devant les solutions proposées dans les différentes études, il faut analyser leur pertinence et leur probabilité réelle de mise en application. Un obstacle majeur reste que les réfugié-e-s et les populations locales n'ont souvent pas la même représentation des impacts environnementaux, ni du concept même "d'environnement" [68]. Les « Environmental Impacts Assessments » (E.I.A) restent des opérations ponctuelles et très peu coordonnées aux projets de réparation « Environmental Mitigation Projects » (E.M.P), ce qui témoigne de la vision encore très court-termiste de ces questions [69]. Par ailleurs, il y a toujours un décalage entre les politiques environnementales et les crises urgentes, car on estime que la situation ne va pas durer longtemps [70].

On déplore également l'absence de considération des coûts de ces projets : même si l'on sait que la multiplication de petits camps engendre moins d'impacts, leur gestion est alors plus onéreuse. **Les programmes de préservation de l'environnement n'intéressent pas facilement les bailleurs de fonds**, qui ont besoin de retours rapides et *"souhaitent avant tout sauver des vies"* [71]. Finalement, les enjeux environnementaux semblent encore **trop considérés comme indépendants alors qu'ils sont bel et bien transversaux à toutes les problématiques sur le camp**. Et l'absence de coordination entre des acteurs trop nombreux accentue ce phénomène.

PHOTO ©: CLÉMENT IRAOLA



### III/PROPOSITION DE GRILLE DE LECTURE

## **L'environnement externe des camps est à considérer pour limiter les impacts sur la population locale, les paysages, les ressources naturelles**

Les conséquences de la présence des camps sur le long terme peuvent donc être ressenties sur l'extérieur du camp : on peut qualifier d'impact environnemental **"la dégradation de l'environnement naturel, les pollutions et nuisances de toutes sortes, la diminution des ressources non renouvelables, l'énergie, l'alimentation et la surpopulation"** [72]. Au-delà des disqualifications écologiques et paysagères, la présence d'un camp peut aussi affecter les populations locales en perturbant leur autonomie et leurs façons de s'approprier leurs territoires. Il faudrait analyser ici les tensions existantes entre les camps et les populations d'accueil.

Il apparaît ici nécessaire de considérer la dimension environnementale selon deux approches complémentaires - **intérieure et extérieure - pour favoriser de meilleures conditions de vie des populations**, et limiter leurs conséquences sur ce qui les entoure.

La façon dont ces ressources sont utilisées et les pressions engendrées sur les services locaux peuvent aider à analyser les potentielles tensions avec la population locale.

Les dispositifs engendrent malheureusement des déqualifications à la fois sociales (sur les personnes encampées) et paysagères (pour l'environnement autour des camps). Il semble ainsi pertinent de questionner les enjeux relatifs à la localisation des camps, la vulnérabilité des écosystèmes voisins, et le type de ressources disponibles dans la région.

En ce sens, le camp pourrait être contraire au principe Do no harm (ne pas nuire) propre au secteur de l'humanitaire : les acteurs de l'aide et de la Solidarité internationale cherchent en effet à réduire les potentiels effets négatifs de leurs actions [73]. Il s'agit de ne pas aggraver la situation des personnes et des zones ciblées par l'aide.

## **Les conditions de vie des personnes encampées (l'environnement interne) sont décisives pour favoriser ou réduire leur autonomie**

**Les camps restent avant tout des espaces de privation de liberté** [74], qui limitent l'adaptation et l'autonomie des personnes encampées tout en accentuant leur vulnérabilité [75]. Ils sont peu propices au bien-être des populations concernées, et les acteurs qui pensent et organisent le camp développent leur emprise sur la population accueillie. La maîtrise de cet « environnement » – du cadre de vie – entraîne la domination d'une population sur une autre [76]. Contrôler le lieu d'implantation du camp, la façon dont les tentes et les containers sont installés, ou encore l'approvisionnement en ressources clés (eau, énergie, nourriture, information), permet d'exercer cette domination.

Plus largement, les acteurs de l'humanitaire peuvent déshumaniser et disqualifier les personnes qu'ils cherchent à protéger[77]. Ici, la



chercheure Barbara Harrell-Bond rapportait par exemple que les actions infantilisantes sont courantes dans les pratiques du HCR et de l'aide envers les personnes réfugiées [78].

Dans ce contexte, il s'agit d'accorder une attention particulière aux besoins des populations. Nous pouvons évaluer la façon dont ils sont considérés en interrogeant l'environnement mis en place par les acteurs sur les camps, ainsi que les objectifs visés : par exemple, en questionnant leur organisation spatiale, la répartition des ressources présentes (eau, énergie, éducation, internet, nourriture...) et leur accessibilité. Cette approche sociogéographique fait notamment transparaître la volonté – implicite ou explicite – d'améliorer ou non les conditions de vie des personnes encampées. Cela revient à évaluer la « capacité environnementale » des personnes encampées. Définie par "tous les types de comportements reliés à une interaction efficace avec l'environnement" [79], cette capacité renseigne sur notre faculté à influencer notre environnement selon nos envies et besoins. Plus cette capacité est élevée, plus il est possible de s'approprier un espace de vie et de le rendre habitable de manière autonome : la recherche de cette autonomie est d'ailleurs un des objectifs du Cadre d'action globale pour les réfugiés (CRRF), signé à New-York en 2018 [80].

La négligence des enjeux environnementaux dans les camps entraînerait donc une déqualification des personnes exilées, et limiterait leurs capacités d'adaptation et leur autonomie – ce qui est contraire au principe « do no harm » du secteur de l'humanitaire.

En considérant les environnements internes et externes des camps, on adopte une position transversale plus propice à une approche dite "par les moyens d'existence durable" [81], dans le but de gérer des situations humanitaires critiques sur le long terme.

## IV/ ÉTUDES DE CAS : LES CAMPS ÉTUDIÉS PAR L'O-CR EN EUROPE ENTRE 2019 ET 2020

La dernière partie de cette note transversale est consacrée à une mise en perspective des fiches réalisées par l'Observatoire des Camps de Réfugié-e-s sur le territoire européen. Nous considérons donc six camps :

- Quatre en Grèce (Vial [82], Malakasa [83], Lepida [84], Nea Kavala [85]) ;
- Un en Italie (Pian del Lago [86]) ;
- Un en Serbie (Adasevci [87]).

Une sélection **de facteurs environnementaux « externes » et « internes »** a été faite à partir des facteurs présentés en première partie (1.a) [88] : un tableau récapitulatif (disponible en annexe) a ensuite été réalisé.

Nous précisons que ces camps existent depuis au moins cinq ans aujourd'hui [89] ; en Sicile, Pian del Lago serait même utilisé depuis la fin des années 1990. Nous avons donc des dispositifs « d'urgence » qui perdurent dans le temps, que nous allons maintenant appréhender dans leurs dimensions environnementales.

### Les environnements « externes » des camps étudiés en Europe par l'O-CR

Dans cette partie, nous avons considéré trois grandes thématiques :

- 1 Les capacités inhérentes d'accueil du lieu
- 2 L'accès aux ressources
- 3 L'implication des gestionnaires

#### **1. Les capacités inhérentes d'accueil du lieu**

Pour analyser les capacités inhérentes d'accueil des camps (c'est-à-dire leurs prédispositions à recevoir et protéger des personnes vulnérables), nous nous sommes intéressé-e-s au type de lieu retenu, aux climats alentours et aux événements naturels. Cela nous permet d'avoir une vision globale de la situation, que nous présentons dans le tableau ci-dessous (nous avons grisé les cases où nous n'avons pas trouvé de données) :



Figure 3 : Tableau présentant les capacités inhérentes d'accueil des camps étudiés par l'O-CR en Europe [90]. (les parties grises sont synonymes d'absence de données)

|                                 | Capacités naturelles d'accueil                                           |                                                                          |                                                                             |
|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
|                                 | Événements naturels                                                      | Climat                                                                   | Type de lieu choisi                                                         |
| Adasevoi (Serbie)               | Saisons rythment les passages vers la Croatie (plus compliqués en hiver) | Continental : températures très chaudes en été, et très froides en hiver | Ancien motel, le long de l'autoroute E70                                    |
| Lepida (Grèce, île de Leros)    | Vent / froid / chaleur / inondations / risques d'incendies               | Méditerranéen : températures chaudes en été, tempérées en hiver          | Ancien hôpital psychiatrique ayant servi de prison politique                |
| Malakasa (Grèce continentale)   | Vent / froid / chaleur / inondations / risques d'incendies               | Continental : températures très chaudes en été, et très froides en hiver | Base militaire grecque                                                      |
| Nea Kavala (Grèce continentale) | Vent / froid / chaleur                                                   | Continental : températures très chaudes en été, et très froides en hiver | Ancien aéroport militaire                                                   |
| Pian del Lago (Italie, Sicile)  |                                                                          | Méditerranéen : températures chaudes en été, tempérées en hiver          | Sur le site d'un centre de rétention et d'expulsion de personnes étrangères |
| Vial (Grèce, île de Chios)      | Vent / froid / chaleur                                                   | Méditerranéen : températures chaudes en été, tempérées en hiver          | Ancienne usine d'aluminium                                                  |



À la lecture de ce tableau, on constate que ces camps sont installés dans des endroits non prévus à l'accueil de nombreuses personnes. Ces localisations témoignent que les stratégies « d'accueil » en Europe génèrent une forme de ségrégation spatiale subie par les personnes migrantes : elles sont ainsi reléguées [91], à la fois socialement et spatialement, mises à distance par des coupures environnementales. À l'écart des zones agréables et fréquentées par les populations locales, ces lieux sont aussi régulièrement soumis à des aléas naturels et météorologiques, ce qui accentue les vulnérabilités des personnes encampé-e-s. Enfin, situés dans la partie Sud de l'Europe, ces camps sont régulièrement exposés à des températures fortes en été, parfois très basses en hiver : la question de l'accès aux ressources (à l'eau notamment) est donc cruciale.

## 2.L'accès aux ressources dans les camps étudiés

**Figure 4 : Tableau présentant l'accès aux ressources dans les camps étudiés par l'O-CR en Europe [92] (les parties grises sont synonymes d'absence de données)**

|                                 | Accès aux ressources                                                             |                                              |                                              |                                                                                                                                  |                            |                     |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------|
|                                 | Eau                                                                              | Électricité*                                 | Chauffage / ventilation                      | Nourriture                                                                                                                       | Distance premiers services | Moyens de transport |
| Adasevci (Serbie)               |                                                                                  |                                              |                                              | Le fonds Madad assure des distributions 3 fois / jour, avec des normes d'hygiène strictes                                        | Loin / bord autoroute      |                     |
| Lepida (Grèce, île de Leros)    | Oui dans préfabriqués / Non dans tentes...                                       | Dans préfabriqués uniquement                 | Dans préfabriqués uniquement                 | Distributions de repas 3 fois par jour                                                                                           | 2 - 5km                    | Ok                  |
| Malakasa (Grèce continentale)   | Coupures en hiver si gel                                                         | Coupures fréquentes                          | Parfois insuffisant                          | Cartes prépayées pour achats                                                                                                     | 7 KM                       | Oui - train et bus  |
| Nea Kavala (Grèce continentale) | Coupures fréquentes                                                              | Coupures fréquentes                          | Coupures fréquentes                          | Cartes prépayées pour achats / distribution de repas pour personnes les plus vulnérables                                         | 5 KM                       | Rares bus           |
| Pian del Lago (Italie, Sicile)  | Pas de données / assuré par compagnie privée                                     | Pas de données / assuré par compagnie privée | Pas de données / assuré par compagnie privée | Distributions assurées par la coopérative                                                                                        | 2 KM                       |                     |
| Vial (Grèce, île de Chios)      | Eau chaude limitée / coupures fréquentes et problèmes d'approvisionnement en été | Coupures fréquentes                          | Dans préfabriqués uniquement                 | Distributions de repas 3 fois par jour / mais inégalités de services et privations / qualité très médiocre voire non consommable | 7 KM                       | Rares bus           |

\*Facteur sinequanone pour avoir accès à la Wi-Fi

Installés dans des lieux de relégation, les camps **sont souvent loin des centres urbains et des ressources mobilisables pour développer leur autonomie et s'intégrer dans la société d'accueil**. Outre le camp de Malakasa, qui est plutôt bien relié à Athènes car proche d'une station de métro, les cinq autres restent isolés et peu desservis.

Cet isolement est accentué par un approvisionnement d'énergie parfois discontinue : cinq des six camps étudiés connaissent régulièrement des coupures d'eau et d'électricité. Ce manque d'électricité entrave fatalement l'accès à internet, ce qui complique les conditions de vie des personnes encampé-e-s (accès à l'information, recherche d'emploi, réseaux sociaux...). Cela nuit également à l'accès au chauffage en hiver et à l'air conditionné en été ; d'ailleurs, toutes les personnes ne sont pas équipé-e-s à ce niveau, et subissent encore plus les fortes variations de températures. Enfin, si l'on ne meurt pas de faim

de faim dans ces camps, la qualité de la nourriture est parfois remise en question [93].



3.L'implication des gestionnaires du camp

Figure 5 : Tableau présentant la gestion des camps et les actions de sensibilisation à l'environnement dans les camps étudié [94]. (les parties grises sont synonymes d'absence de données).

|                                 | Gestion des camps étudiés et programmes de sensibilisation                                                      |                          |                                       |                                                            |                                                                |                                             |                                                                                                      |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                 | Nb organisations présentes                                                                                      | Réunions de coordination | Réunions entre groupes communautaires | Plan global de prise en compte des enjeux environnementaux | Éducation et sensibilisation                                   | Gestion des déchets                         | Tensions avec la population locale                                                                   |
| Adasevci (Serbie)               | Au moins 9 : Commissariat aux Réfugiés et aux Migrations, État, HCR, OIM, fonds Madad (consortium d'ONG), 3 ONG |                          |                                       |                                                            | SOS Village d'enfants et le HCR organisent certaines activités |                                             |                                                                                                      |
| Lepida (Grèce, île de Leros)    | RIS, armée, police, HCR, EASO, Bureau régional d'asile Grec, OIM, 4 ONG                                         |                          |                                       | Non - associations locales non prévenues à la création     | Non                                                            | Non                                         | Oui : manifestations de groupes d'extrême-droite / pressions sur les bénévoles                       |
| Malakasa (Grèce continentale)   | Au moins six : 3 associations, armée, police, ministères                                                        | Non                      | Oui                                   |                                                            | Non                                                            |                                             | Manifestations fréquentes des personnes encampées                                                    |
| Nea Kavala (Grèce continentale) | Au moins six : 3 associations, armée, police, ministères                                                        | Oui                      | Non                                   | Non                                                        | Non                                                            | Oui                                         | Oui : autour de l'approvisionnement en eau                                                           |
| Pian del Lago (Italie, Sicile)  | État (préfecture) et une coopérative sociale chargée d'assurer les services                                     |                          |                                       |                                                            |                                                                | Pas de données / assurée par la coopérative |                                                                                                      |
| Vial (Grèce, île de Chios)      | Au moins 8 : Frontex, Europol, Police, EASO, Armée, 3 ONG                                                       |                          |                                       | Non                                                        |                                                                | Oui                                         | Manifestations fréquentes des personnes encampées / situation non adaptée pour personnes vulnérables |

Quand on considère le nombre d'organismes investis dans la gestion de ces camps, on constate qu'ils sont nombreux (au moins six à chaque fois) : cela ne permettrait pas de mener facilement une politique commune, et complexifie les messages diffusés. Toutefois, les données disponibles concernant la coordination de ces acteur-ices sont peu disponibles, ce qui ne nous permet pas de valider pleinement cette hypothèse.

Quand les données sont accessibles, on observe qu'aucun des camps n'a mis en place de plan global de prise en compte des enjeux environnementaux. En négligeant les potentielles conséquences de l'ouverture d'un camp sur son environnement, on favorise l'émergence de tensions sociales : on en relève dans quatre des six lieux étudiés.



PHOTO : AFP / ANGELOS TZORTZINIS

## Les environnements « internes » des camps étudiés en Europe par l'O-CR

La difficile prise en compte des enjeux environnementaux à l'extérieur du camp se ressent également lorsque l'on considère l'intérieur des lieux étudiés. Dans cette seconde partie d'analyse, nous portons ainsi notre attention sur :

- 1 Les conditions d'hébergement,
- 2 Le niveau d'hygiène et de santé,
- 3 Les accès au travail, au droit et à l'éducation.

### 1. Les conditions d'hébergement dans les camps étudiés

**Figure 6 : Tableau présentant les conditions d'hébergement dans les camps étudiés [95]. (les parties grises sont synonymes d'absence de données)**

|                                        | Conditions d'hébergement dans les camps étudiés    |                                           |                                              |                                                 |                                                                          |                                                            |
|----------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
|                                        | NB pers en tentes                                  | NB pers en rubhall                        | NB pers en containers                        | NB pers en dur                                  | Choix d'implantation                                                     | Modifications possibles                                    |
| <b>Adasevci (Serbie)</b>               | Pas de données précises / mais des tentes existent |                                           |                                              | Pas de données / mais certainement au moins 450 | Imposé par les gestionnaires du camp                                     |                                                            |
| <b>Lepida (Grèce, île de Leros)</b>    | 1516                                               | 0                                         | 860                                          | 0                                               | Imposé par les gestionnaires du camp / implantations autonomes de tentes | Faibles - hotspot assez restrictif                         |
| <b>Malakasa (Grèce continentale)</b>   | 0                                                  | 0                                         | 1609                                         | 195                                             | Imposé par les gestionnaires du camp                                     | Faibles (agrandissements de containers, petites boutiques) |
| <b>Nea Kavala (Grèce continentale)</b> | 0                                                  | 682                                       | 836                                          | 0                                               | Imposé par les gestionnaires du camp                                     | Faibles (agrandissements de containers, petites boutiques) |
| <b>Pian del Lago (Italie, Sicile)</b>  | Des tentes existent d'après google maps            |                                           |                                              | 383 ? Donnée difficile d'accès                  | Imposé par les gestionnaires du camp                                     |                                                            |
| <b>Vial (Grèce, île de Chios)</b>      | Pas de données / mais 225 tentes                   | Pas de données précises / mais 4 rubhalls | Pas de données précises / mais 93 containers |                                                 | Imposé par les gestionnaires du camp                                     | Faibles - hotspot assez restrictif                         |

Le mode d'hébergement est un indicateur important de la façon dont l'environnement est considéré à l'intérieur des camps. Ici, on constate que des tentes ou des « rubhall » (grandes tentes collectives séparées en 20 chambres de 4 personnes) sont régulièrement utilisées, ce qui caractérise **un habitat très précaire pour des personnes en situations de vulnérabilités**. De plus, le choix d'implantation des lieux est toujours **imposé par les organismes gestionnaires (États ou associations)**, et les **possibilités de modifier l'environnement restent faibles** : en cela, **l'autonomie des personnes encampé-e-s et leur « capacité environnementale » ne sont pas encouragées**.



PHOTO ©: LOUIS FERNIER

2.Les conditions d'hygiènes et de santé dans les camps étudiés

Figure 7 : Tableau présentant les conditions d'hygiène et de santé dans les camps étudiés [96]  
(les parties grises sont synonymes d'absence de données)

|                                 | Hygiène et santé                                                      |                                                  |                                                                                                                 |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                 | Sanitaires                                                            | Séparation genrée                                | Accès à la Santé                                                                                                |
| Adasevci (Serbie)               | Débordés à cause de la surpopulation / manque d'hygiène et d'intimité | Pas de données / camps apparemment très masculin | Discutable - personnel médical régulièrement sur place mais manque de moyens<br>Hôpital = 1h en voiture minimum |
| Lepida (Grèce, île de Leros)    | Individuels uniquement                                                | Oui                                              | Faible                                                                                                          |
| Malakasa (Grèce continentale)   | Individuels et collectifs                                             | Oui                                              | Faible (hôpital = 10,5km / pharmacie = 1km)                                                                     |
| Nea Kavala (Grèce continentale) | Collectifs                                                            | Oui                                              | Faible (hôpital = 30km / pharmacie = 5km)                                                                       |
| Pian del Lago (Italie, Sicile)  | Mauvaise hygiène                                                      |                                                  | Faible / une personne décédée début 2020 faute de soins                                                         |
| Vial (Grèce, île de Chios)      | Collectifs                                                            | Non                                              | Faible / 1 médecin sur place                                                                                    |



Le développement de l'autonomie des personnes est fortement lié au respect de leur intimité [97]. Ici encore, on constate des lacunes dans le dispositif d'aide : les sanitaires sont dans la plupart des cas collectifs, parfois en nombre insuffisant. Le respect de l'hygiène est d'ailleurs conditionné par un approvisionnement en eau, qui est intermittent (voir plus haut, figure 4 dans IV-b-ii).

Dans le même registre, l'accès aux soins est aussi malheureusement limité. À l'intérieur des camps, les personnes dans le besoin ne trouvent souvent pas de professionnel.les de santé, et il leur faut aller chercher une solution externe. L'isolement du camp entraîne une nouvelle conséquence négative à ce niveau.

### 3.L'accès au travail, au droit et à l'éducation

**Figure 8 : Tableau présentant les conditions d'hygiène et de santé dans les camps étudiés [98]**  
(les parties grises sont synonymes d'absence de données)

|                                 | Accès au travail                            |                                                  | Accès au Droit | Accès à l'éducation                                                           |
|---------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------|-------------------------------------------------------------------------------|
|                                 | Part population avec N° de taxe AFM         | Part population avec N°OAED (demandeur d'emploi) |                |                                                                               |
| Adasevci (Serbie)               |                                             |                                                  | Faible         | Éducation = proposée mais pas pertinente car personnes sont dans le mouvement |
| Lepida (Grèce, île de Leros)    |                                             |                                                  | Faible         | Proposé par ONG - faible                                                      |
| Malakasa (Grèce continentale)   | 26,16%                                      | 21,22%                                           | Absent         | Proposé par ONG - faible                                                      |
| Nea Kavala (Grèce continentale) | 14,43%                                      | 0,54%                                            | Faible         | Faible / école publique peu accessible                                        |
| Pian del Lago (Italie, Sicile)  | Pas de données / accès au travail difficile |                                                  | Faible         | Non                                                                           |
| Vial (Grèce, île de Chios)      |                                             |                                                  |                | Proposé par ONG - faible                                                      |

Le fait de ne pas prendre en compte l'environnement de manière transversale se ressent au niveau de l'accès au travail, au droit et à l'éducation à l'intérieur des camps. Si l'on manque de données concernant le travail, on peut tout de même émettre l'hypothèse que le taux d'employabilité des personnes encampées soit faible. Concernant l'accès au droit et à l'éducation, on recense hélas à nouveau de fortes lacunes... Ces données témoignent de la difficulté de promouvoir l'autonomie des personnes encampées dans de telles conditions.





# CONCLUSION

En analysant ces camps avec une grille de lecture environnementale, on constate que les conditions « d'accueil » des personnes vulnérables sont globalement insatisfaisantes. En l'absence de prise en compte globale de ces enjeux, on retrouve des défaillances à l'extérieur des camps comme à l'intérieur. Étroitement liées et interdépendantes, les deux dimensions de l'environnement des camps (l'environnement interne et l'environnement externe) seraient pourtant à prendre en compte pour respecter les besoins des personnes encampées et des sociétés d'accueil.

En cela, tant que ces deux dimensions ne sont pas considérées, les camps resteraient des outils nuisibles pour les personnes que l'on prétend protéger.

PHOTO ©: ASSOCIATION WE ARE HERE



# SOURCES ET RÉFÉRENCES

[1] Smil.V, Energy Transitions: Global and National Perspectives. & BP Statistical Review of World Energy : 2017

[2] Gemenne.F et Cavicchioli.A « Migrations et environnement : prévisions, enjeux, gouvernance » - La Découverte, 2010.

[3] Ibid ; Pour étudier les enjeux du changement climatique, le Groupe d'expert International sur l'Evolution du Climat (GIEC) a été créé en 1988. Ces experts ne produisent pas de données : ils sont chargés d'analyser et de résumer objectivement les études scientifiques réalisées.

[4] El-Hinnawi.E, Environmental Refugees, Nairobi, UNEP, 41p., 1985

[5] Lassailly-Jacob. V, « Une nouvelle catégorie de réfugiés en débat », Revue Européenne de Droit de l'Environnement, n°4, 2006.

[6] La convention de Genève de 1951 attribue la qualité de « réfugié » à une personne persécutée « du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques (...) ».

[7] Gemenne.F, Ionesco.D, Mokhnacheva.D, « Atlas des migrations environnementales », 2016

[8] Ratzel (1882), cité par Piguët.E « From 'primitive migration' to 'climate refugees': the curious fate of the naturel environnement in migration studies », 2013.

[9] Cambrezy.L et Lasailly-Jacob.V, « Camps de réfugiés et environnement au Kenya » (p211-232), 2001

[1] BUCCIANTI-BARAKAT Liliane, « Les réfugiés au Liban, entre accueil et déracinement », Hérodote, La découverte, 2016, n°160-161, p.268.

[10] ONU, Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, 12 aout 1992, <https://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.htm>

[11] International Symposium (21-24 avril 1996, Geneva) Environmentally-induced population displacements and Environmental impacts resultant from mass migrations, 1996.

12] Harid.N, « Déplacement forcé : une question de développement avec des composantes humanitaires », dans Revue Migrations forcées (n°52) - ISBN 1460-9819, 2016.

[13] Harid.N « Déplacement forcé... », op.cit, 2016.

[14] Ibid, et Black.R « Les réfugiés dégradent-ils l'environnement ? Exemples au Sénégal et en Guinée », 1999.

[15] Cambrezy.L et Lasailly-Jacob.V, « Camps de réfugiés... », op.cit, 2001.

[16] Gemenne.F et Cavicchioli.A « Migrations et environnement... », op cit, 2010.

[17] Ibid.

[18] Agence des Nations-Unies en charge de gérer les questions relatives aux personnes réfugiées, <https://www.unhcr.org/fr-fr/>

[19] Cambrezy.L et Lasailly-Jacob.V, « Camps de réfugiés... », op.cit, 2001.

[20] Ibid.

[21] Ibid.

[22] Lassailly-Jacob. V, « Une nouvelle... », op.cit, 2006.

[23] Black.R « Les réfugiés dégradent-ils l'environnement ? Exemples au Sénégal et en Guinée », 1999.

[24] Chouraqui.A (sous la direction de), « petit manuel de survie démocratique pour résister à l'engrenage des extrémismes, des racismes et de l'antisémitisme », Le camp des Milles, 2015.

[25] Nous n'avons pas encore d'exemple précis concernant un État qui utiliserait cet argument ; mais des observations de terrain dans le camp de Nea Kavala (Grèce) montrent qu'une partie de la population locale accuse le camp d'être responsable des coupures d'eau dans le village.

[26] Hansch.S et Jacobsen.K, « The environmental effects of mass forced migrations », in International Symposium (21-24 avril 1996, Geneva) Environmentally-induced population displacements and Environmental impacts resultant from mass migrations, 1996.

[27] Black.R « Les réfugiés dégradent-ils... », op.cit, 1999.

[28] Hansch.S et Jacobsen.K, « The environmental effects of mass forced migrations... », op.cit, 1996.

[29] <https://www.unhcr.org/fr/protection/environnement/4b151c1126/preoccupations-environnementales-operations-refugies.html>

[30] Brangeon.S, « Implications of refugee settlements on the naturel environment and on refugee and host community resilience. Case studies : Lebanon and Cameroon », groupe URD, Aout 2017 ; et Observatoire des camps de réfugiés (OCR), présentation du projet (2020).[https://www.slideshare.net/slideshow/embed\\_code/k ey/pl21FVHlzv9B7c](https://www.slideshare.net/slideshow/embed_code/k ey/pl21FVHlzv9B7c)

[31] Turner S., "What is a refugee camp? Explorations of the limits and effects of the camp" - dans Journal of refugee studies (2015).

[32] [1] Carret.P et Gibert.F "Crise de la biodiversité : pourquoi les acteurs de l'humanitaire sont-ils concernés ?" - Revue Humanitaires en Mouvement (n°6), 2010.

[33] Ibid ; Carret et Gibert distinguent trois types de service assurés par les écosystèmes :

- L'approvisionnement : cela concerne les moyens de subsistance des populations pauvres notamment ;
- La régulation : stockage de l'eau dans les nappes phréatiques, mangroves, réduction de l'érosion ;
- Les services culturels : une population se sent plus ou moins attachée à son cadre de vie.

Ils expliquent que ces services écosystémiques sont vitaux pour les populations les plus pauvres, car ils assureraient 40 % de leurs revenus. De plus, ces populations n'auraient pas les moyens d'acheter d'autres bien pour pallier la perte de biodiversité.

[34] Carret.P et Gibert.F "Crise de la biodiversité... », op.cit, 2010.

[35] Ibid.

[36] Brangeon.S, « Implications of refugee settlements... », op.cit, 2017 .

[37] International Symposium « Environmentally-induced population displacements ... », op.cit, 1996.

[38] Hansch.S et Jacobsen.K, « The environmental effects of mass forced migrations... », op.cit, 1996.

[39] International Symposium « Environmentally-induced population displacements ... », op.cit, 1996.

[40] Ibid.

- [41] Ibid.
- [42] Ibid.
- [43] Grafham.O, Lahn.G et Lehne.J, « Des solutions énergétiques avec des avantages à la fois humanitaires et développementaux », dans *Revue Migrations forcées* (n°52), 2016.
- [44] Ibid.
- [45] Ibid.
- [46] Ibid.
- [47] Ibid.
- [48] International Symposium « Environmentally-induced population displacements ... », op.cit, 1996.
- [49] Ibid.
- [50] Binama.E, « The relationship between environmentally-induced population displacement and environmental impacts as a result of mass migration », in *International Symposium (21-24 avril 1996, Geneva) Environmentally-induced population displacements and Environmental impacts resultant from mass migrations*, 1996.
- [51] Ibid.
- [52] Hansch.S et Jacobsen.K, « The environmental effects of mass forced migrations... », op.cit, 1996.
- [53] Cambrézy.L, « Camps de réfugiés et environnement au Kenya : Enjeux et contradictions », In : *Populations réfugiées : De l'exil au retour*, IRD Éditions, 2001.
- [54] Hansch.S et Jacobsen.K, « The environmental effects of mass forced migrations... », op.cit, 1996.
- [55] Binama.E, « The relationship between... », op.cit, 1996.
- [56] Ibid.
- [57] LBrangeon.S, « Implications of refugee settlements... », op.cit, 2017.
- [58] Ibid.
- [59] Carret.P et Gibert.F « Crise de la biodiversité... », op.cit, 2010.
- [60] Ibid ; Carret et Gibert rapportent notamment que le trafic de faune et de flore est la troisième source de profit illicite dans le monde - après la drogue et les armes.
- [61] International Symposium « Environmentally-induced population displacements ... », op.cit, 1996.
- [62] Defoundoux.H, « Brazzaville. Pauvreté et problèmes environnementaux », dans *Population Développement et Environnement dans les Espaces du Sud*, Actes du colloque international 21-23 mars 2007, UNESCO, (p.77-81), 2007
- [63] Boyer.G et Dupont.Y, « La contribution du secteur privé pour trouver des solutions au déplacement », dans *Revue Migrations forcées* (n°52), 2016 ; site internet de l'initiative « Solutions Alliance » : <https://www.europe.undp.org/content/geneva/en/home/partnerships/the-solutions-alliance.html>
- [64] Ibid.
- [65] Ibid.
- [66] Site internet de l'entreprise : <http://www.saraya-europe.com/fr/41-about-us>
- [67] Boyer.G et Dupont.Y, « La contribution du secteur privé pour trouver des solutions au déplacement » (...), op.cit.
- [68] Hansch.S et Jacobsen.K, « The environmental effects of mass forced migrations... », op.cit, 1996.
- [69] Ibid.
- [70] Brangeon.S, « Implications of refugee settlements... », op.cit, 2017.
- [71] Ibid.
- [72] Morval.J, « La psychologie environnementale : les concepts de base » - Presses Universitaires de Montréal, 2007.
- [73] Blanc.F, « Prévenir les conséquences négatives des programmes d'aide : la méthode Do no harm » - Ecole de la Paix - <http://territoires.ecoledelapaix.org/mali/methode-do-no-harm>
- [74] Bouagga.Y, Barre.C et al, collectif BABELS, « De Lesbos à Calais, comment l'Europe fabrique des camps », collection La bibliothèque des frontières, éditions le passager clandestin, 2017.
- [75] Clements.K.T, Shoffner.T et Zamore.L, « L'approche ougandaise de l'autosuffisance des réfugiés », dans *Revue Migrations forcées* (n°52) - ISSN 1460-9819, 2016.
- [76] Morval.J, « La psychologie environnementale... », op.cit, 2007.
- [77] Harrell-Bond B., "Can humanitarian work with refugees be humane ?" dans *Human Rights Quarterly* 24, 2002
- [78] Ibid.
- [79] Morval.J, « La psychologie environnementale... », op.cit, 2007.
- [80] Déclaration de New-York pour les réfugiés et les migrants, décembre 2018 -- <https://www.unhcr.org/dach/ch-fr/nos-activites/le-pacte-mondial-sur-les-refugies/cadre-daction-global-pour-les-refugies-crrf>
- [81] Dubois.J-L, « Population-environnement-développement : les grands enjeux », dans *Population Développement et Environnement dans les Espaces du Sud*, Actes du colloque international 21-23 mars 2007, UNESCO (p.173-175), 2007.
- [82] Limuka.M, « fiche sur le camp de Vial », Observatoire des Camps de Réfugiés-es, 2020, <https://www.o-cr.org/camp/vial-grece/>
- [83] Martel.C, « fiche sur le camp de Malakasa », Observatoire des Camps de Réfugiés-es, 2020
- [84] Martel.C, « fiche sur le camp de Lepida », Observatoire des Camps de Réfugiés-es, 2020, <https://www.o-cr.org/camp/leros-grece/>
- [85] Fernier.L, « fiche sur le camp de Nea Kavala », Observatoire des Camps de Réfugiés-es, 2020
- [86] Doll.G, « fiche sur le camp de Pian del Lago », Observatoire des Camps de Réfugiés-es, 2020
- [87] Doll.G, « fiche sur le camp d'Adasevci », Observatoire des Camps de Réfugiés-es, 2020
- [88] International Symposium « Environmentally-induced population displacements ... », op.cit, 1996
- [89] Doll.G, Fernier.L, Limuka.M, Martel.C, « fiches du pôle Europe », Observatoire des Camps de Réfugiés-es, 2020 ; Voir annexe 1 pour tableau complet
- [90] Ibid.
- [91] Pumain.D, « Ségrégation », *Hypergéoe*, [www.hypergeo.eu/spip.php?article372#](http://www.hypergeo.eu/spip.php?article372#), 2004. Denise Pumain définit la relégation comme politique de mise à l'écart d'une population formant un sous-groupe religieux ou racial, que la législation isole dans un ou des quartiers d'une ville (ségrégation spatiale) et qui subsistent en outre des discriminations de nature politique, juridique ou économique (ségrégation sociale).

[92] Doll.G, Fernier.L, Limuka.M, Martel.C, « fiches... », op.cit, 2020 ; Voir annexe 1 pour tableau complet

[93] Limuka.M, « fiche sur le camp de Vial », op.cit, 2020

[94] Doll.G, Fernier.L, Limuka.M, Martel.C, « fiches... », op.cit, 2020 ; Voir annexe 1 pour tableau complet

[95] Ibid.

[96] Ibid.

[97] Morval.J, « La psychologie environnementale... », op.cit, 2007.

[98] Doll.G, Fernier.L, Limuka.M, Martel.C, « fiches... », op.cit, 2020 ; Voir annexe 1 pour tableau complet.